



UNE ÉCOLE QUI PORTE HAUT LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

L'essentiel

- > La rentrée 2013 marque la **première étape d'une rénovation des modalités de transmission des valeurs qui sont au fondement de la citoyenneté républicaine et que l'École a pour mission de faire partager à tous les élèves**. La loi pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 réaffirme l'importance de cette mission et en fixe le cadre, les moyens et les conditions de réalisation.
- > Dès la rentrée, chaque école et chaque établissement secondaire devra apposer la **devise de la République** ainsi que les **drapeaux français et européen** sur sa façade.
- > Une **charte de la laïcité à l'École** sera affichée de façon visible dans leur enceinte, de même que la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**.

Des valeurs clairement affichées dans les écoles et les établissements

Ainsi que le prévoit la loi pour la refondation de l'École, à partir de la rentrée 2013, **la devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen seront apposés sur la façade des écoles et des établissements du second degré publics et privés sous contrat.**

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 devra également être affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements.

La visibilité de ces symboles et de ces principes doit être l'occasion pour les élèves de réfléchir à la signification de leur participation à une communauté civique qui s'inscrit dans le cadre de la République française et de l'Union européenne.

La laïcité : un principe réaffirmé et mieux expliqué

Une charte de la laïcité à l'École sera désormais affichée dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires et devra être jointe à leur règlement intérieur.

Son contenu permet notamment d'expliciter les notions de laïcité, de République et de citoyenneté dans un langage compréhensible par les élèves.



Les nouveautés de la rentrée 2013

Remettre les valeurs de la République au cœur de l'École

Des documents pédagogiques adaptés au niveau des élèves seront diffusés pour aider enseignants et personnels à leur en faire comprendre le sens.

Un module de formation à l'enseignement de la laïcité et des valeurs républicaines sera dispensé à tous les enseignants au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et une formation en ligne sera proposée à la rentrée 2013.

L'ouvrage intitulé *Pour une pédagogie de la laïcité*, fruit d'un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et le Haut conseil à l'intégration, présente un ensemble de ressources théoriques et pratiques pour aider à la réflexion des personnels et de propositions d'actions pédagogiques destinées aux élèves.

La création d'un enseignement moral et civique

Le rapport *Morale laïque : pour un enseignement laïque de la morale*, remis au ministre de l'éducation nationale le 22 avril, a mis en évidence le besoin, exprimé par l'ensemble des acteurs, de mieux expliciter la dimension morale et civique de l'enseignement scolaire.

Un enseignement spécifique, dont les programmes seront définis sous la responsabilité du Conseil supérieur des programmes, sera créé à partir de la rentrée 2015. Le rapport de la mission sur l'enseignement de la morale laïque constituera un texte de référence pour en élaborer les contenus.

Cet enseignement moral et civique sera dispensé à l'ensemble des élèves et une progression sera construite du cours préparatoire à la classe terminale.

Tous les professeurs doivent pouvoir assurer cet enseignement, seuls ou dans le cadre de modules interdisciplinaires. À cette fin, un module de formation à l'enseignement moral et civique sera ouvert dans les ESPE dès 2014.